

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2021

Présent(e)s : Christian Cassulo, Pierre-François Chaut, Michèle Harang, Nathalie Guittard, Marion Fauvet, Joël Mars, Eric Voirin, Marlène Bégonin.

Absent(e)s excusé(e)s : Gilles Soleillant donne pouvoir à Marlène Bégonin  
Sabrina Maillard donne pouvoir à Eric Voirin

Secrétaire(s) de séance : Pierre-François Chaut

Ouverture de la séance : 20h04

## **A – Délibérations à l'ordre du jour :**

### ***1 – Délibération pour annulation de facture d'eau***

Une facture d'eau pour l'abonnement n°C00220 a été émise en 2018 par la commune de Gumières pour un montant de 149,71 €. Cette facture n'a pas été réglée. Loire Forez qui gère le service eau potable depuis 2020 effectue une relance auprès de l'abonné. Suite au changement de nom de l'abonné, il est nécessaire d'annuler la facture initiale afin que Loire Forez puisse émettre une relance avec le nouveau nom.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'annulation de cette facture :

Votes : 10                      contre : 0                      abstention : 0                      pour : 10

### ***2 – Délibération pour décision modificative,***

Suite à l'annulation de la facture de 149,71 € affectée au compte 678, une décision modificative n'est pas nécessaire car le chapitre 67 est suffisamment crédité.

Cette délibération n'a pas lieu d'être prise.

### ***3 - Délibération pour attribuer le bail commercial de l'auberge « l'Orée du bois ».***

M. le Maire faire part du non renouvellement du bail commercial de l'auberge suite au départ à la retraite de M. Pascal Chazot, l'actuel gérant de l'établissement.

Plusieurs candidatures ont été déposées et ont été examinées. La candidature de Mme Sarah Regraguy et de M. Alexis Michaud est proposée pour le prochain bail commercial et la location de l'appartement qui comprend :

- Un bail commercial d'une durée de 9 ans avec un loyer mensuel de 417,25 € (valeur 2021) avec dépôt de garantie de 1 mois pour la location des locaux suivants :
  - o Une cave en sous-sol
  - o Une salle de bar café
  - o Toilettes
  - o Cuisine avec partie plonge
  - o Salle de restaurant
- D'un prêt de licence de débit de boisson Licence IV, de matériel et de mobilier avec dépôt de garantie de 1 500 €
- De la location d'un appartement T2 de 44,17 m<sup>2</sup> accessoire au commerce et situé au 1<sup>er</sup> étage avec un loyer mensuel de 160,51 € (valeur 2021) avec dépôt de garantie de 1 mois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. Maire à signer le nouveau bail commercial et tout document de régularisation des actes

Votes : 10                      contre : 0                      abstention : 0                      pour : 10

#### **4 – Délibération pour autoriser Mr le Maire à mettre en place une ligne de trésorerie et contracter un prêt**

Suite à la délibération du 15/06/2021, une décision de réaliser une ligne de trésorerie de 100 000 € a été prise.

Il s'avère que ce montant ne peut être pris en charge en totalité sur une ligne de trésorerie et qu'il convient de consolider une partie du montant en prêt à longue durée.

Le montant a été ajusté à 95 000 € dont 30 000 € de ligne de trésorerie à court terme destiné à couvrir la TVA (remboursable sous 2 ans) et 65 000 € de prêt à long terme pour consolider l'emprunt.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- donnent délégation à Mr le Maire pour la réalisation d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 30 000 €
- autorisent Mr le Maire à signer tout acte financier en lien avec la mise en place de cette ligne de trésorerie
- donnent délégation à Mr le Maire pour la réalisation d'un emprunt d'un montant maximum de 65 000 €
- autorisent Mr le Maire à signer tout acte financier en lien avec la mise en place de cet emprunt

Votes : 10

contre : 0

abstention : 0

pour : 10

#### **B – Questions et informations diverses :**

- 1) Renouvellement contrat assurance avec la SMACL.
- 2) Travaux toiture buvette réalisés, travaux toiture église prévue septembre/octobre.
- 3) Antenne relais téléphone : date butoir de la mise en service au 11/08/2021. Début des essais semaine prochaine.
- 4) Tenue de la brocante : en attente confirmation des mesures sanitaires.
- 5) Avancement des travaux du réseau d'eau potable.
- 6) Organisation de la cantine à la rentrée scolaire.
- 7) Jugement en cours administrative d'appel de Lyon sur le rejet de la requête pour le parc éolien.

Clôture de la séance : 21h44

**Gumières, le 30 juillet 2021,  
Le Maire**

